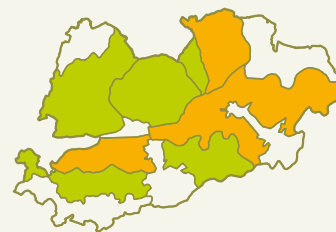


# Un bocage contemporain



■ Zone de grande qualité ■ Zone à potentiel

## Enjeux

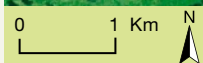
La structure agraire de bocage, composée de prés entourés de haies vives dans lesquels les unités d'exploitation agricole sont dispersées, est emblématique de l'Entre-Vesdre-et-Meuse et, étant donné sa rareté, représente une valeur patrimoniale à l'échelle de la Wallonie.

L'aire paysagère de la Cuvette centrale du Pays de Herve présente cette physionomie sous son aspect le plus caractéristique. Dans les autres aires paysagères, cette physionomie offre quelques variantes. Ainsi, dans les Vallées de Barchon-Blégny, le bocage herbager est associé à des labours et à de nombreux vergers. Dans les vallonnements de la Vesdre et affluents, le bocage est entrecoupé de vallées boisées et ponctué de villages. Sur le plateau de Welkenraedt, les mailles du bocage sont très lâches.

Face aux profondes modifications de l'agriculture depuis les années cinquante, le bocage s'est progressivement déstructuré (agrandissement des parcelles, disparition de haies, de vergers...). Les changements ont laissé des vestiges de bocage traditionnel plus ou moins importants selon les endroits.



Photo : A. Vandenberg



Source : PPNC (1997)

## Objectifs paysagers

1. Protéger les éléments de la structure bocagère (habitat dispersé, maillage des haies, vergers...) dans des endroits où elle est particulièrement bien préservée.	PROTECTION
2. En dehors des zones à protéger dans leur ensemble, les éléments de bocage intéressants mais plus isolés doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique lors des transformations paysagères.	GESTION
3. Restaurer la structure bocagère là où elle est altérée, en priorité à proximité des zones qui sont bien préservées et qui font l'objet d'une protection. Les haies en particulier devraient faire l'objet d'un travail spécifique.	AMENAGEMENT



## Pistes d'action

### Actions réglementaires

Définir un périmètre patrimonial, d'initiative régionale, couvrant une partie significative de la Cuvette centrale du Pays de Herve et soumis à de strictes mesures de protection.

Organiser une mise en œuvre parcimonieuse des zones urbanisables au plan de secteur, qui privilégie la densification de l'habitat groupé de manière à préserver la lisibilité de l'habitat dispersé traditionnel et à éviter le développement de nouveaux cordons.

### Volet opérationnel

En complément aux mesures agri-environnementales et aux primes à la plantation de haies, proposer un soutien financier et technique au maintien, à la restauration et à l'entretien des haies existantes, des vergers et des arbres têtards, destiné tant aux agriculteurs qu'à d'autres acteurs (habitants, autorités communales, auteurs de projets d'aménagement).

### Sensibilisation

Sensibiliser les agriculteurs, les résidents (anciens et nouveaux) et les responsables communaux à la qualité paysagère spécifique du bocage et les impliquer dans la réalisation des différents objectifs paysagers.

Sensibiliser les agriculteurs à la valeur des haies en tant qu'élément utile au sein de l'exploitation pour la lutte contre les inondations, l'érosion, la diminution des intrants agricoles et la protection du bétail.

Valoriser les productions des vergers de hautes tiges auprès d'un public de proximité qui accepte de payer cette plus-value paysagère, écologique et gastronomique.